



**VILLE DE BATHURST**  
**SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE**  
**PROCÈS-VERBAL**

**le 7 avril 2025**  
**18 h 30**  
**Salle du conseil - Hôtel de Ville**

Présences	P. Anderson, conseillère D. Branch, conseiller S. Brunet, conseiller R. Hondas, conseiller D. Knowles, conseiller J.-F. LeBlanc, conseiller S. Legacy, conseiller M. Skerry, conseiller M. Willett, maire adjoint
Absent	K. Chamberlain, mairesse
Fonctionnaires	Todd Pettigrew, directeur général A. Parker, greffière municipale L. Foulem, directeur des communications corporatives S. Gauvin, trésorière N. R. Rabé Harou, urbaniste junior C. Roy, administratrice exécutive Ryan Wilbur, directeur des parcs, du service des loisirs et du tourisme Marc Bouffard, directeur municipal d'urbanisme

- 1. MOMENT DE RÉFLEXION / RECONNAISSANCE TERRITORIALE**
- 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Proposé par** R. Hondas, conseiller

**Appuyé par** M. Skerry, conseiller

**QUE** l'ordre du jour soit approuvé comme présenté.

**MOTION ADOPTÉE**

- 3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

#### 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

##### 4.1 Séance ordinaire publique tenue le 17 mars 2025

**Proposé par** J.-F. LeBlanc, conseiller

**Appuyé par** D. Branch, conseiller

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire publique daté du 17 mars 2025 soit approuvé comme distribué.

**MOTION ADOPTÉE**

#### 5. RÉOLUTIONS EN BLOC

Aucune

#### 6. PRÉSENTATIONS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

##### 6.1 Maison Doucet Hennessy par Melynda Jarratt

La Maison Doucet Hennessy est le seul finaliste représentant le Nouveau-Brunswick dans le concours LeBeauSauvetage. Melynda Jarratt, présidente de l'Association de la Maison Doucet Hennessy House, invite le public de voter. Cette maison a été construite par le réfugié acadien Charles Doucet sur un terrain concédé par le roi George III en 1807. Pendant près de deux siècles, elle a servi de foyer aux Doucet Acadiens et aux Hennessy Irlando Écossaise, des familles qui ont contribué à façonner cette communauté. En 2010, elles ont créé une organisation caritative pour préserver et restaurer la maison Doucet Hennessy. Elles ont réparé les fondations en pierre, renforcé le grenier, réparé les fenêtres et biens plus encore. Elles créent un espace pour les arts, la culture et le logement dans un bâtiment patrimonial restauré où l'histoire et la communauté se rencontrent. Aujourd'hui, elles se trouvent à un moment crucial de l'histoire de cette maison. Remporter le titre Le Beau Sauvetage leur permettrait de terminer le travail. Votez pour la Maison Doucet Hennessy House du 31 mars au 17 avril sur le site [www.NextGreatSave.ca](http://www.NextGreatSave.ca).

#### 7. FINANCES

##### 7.1 Demande de financement

**Proposé par** D. Branch, conseiller

**Appuyé par** S. Brunet, conseiller

**ATTENDU QUE** la Ville de Bathurst a reçu l'autorisation de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités d'obtenir des fonds pour les dépenses en capital sous forme de prêt ou en émettant et en vendant des débetures à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick pour un montant n'excédant pas 1 277 000 \$;

**QU'IL SOIT DONC RÉSOLU** que la trésorière et la mairesse soient autorisées à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick des débetures au nom de la municipalité de Bathurst dont le montant en principal est de 1 277 000 \$, aux conditions proposées par la corporation; et

**QU'IL SOIT RÉSOLU ÉGALEMENT** que la municipalité de Bathurst accepte d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, de la façon et aux dates exigées, en remboursement du capital et des intérêts sur les

débentures précitées, tel qu'autorisé par le vote du conseil municipal de la Ville de Bathurst au cours d'une séance ordinaire publique tenue le 7 avril 2025.

*Voir annexe A*

**MOTION ADOPTÉE**

## **8. ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

### **8.1 Soumission d'objections écrites ou de soutien concernant les modifications proposées du plan municipal**

Aucune objection écrite n'a été reçue.

## **9. RÉOLUTIONS PROVISOIRES**

### **9.1 Amendement au plan municipal et à l'arrêté de zonage en vertu de l'article 111 de la Loi sur l'urbanisme**

**Proposé par** D. Branch, conseiller

**Appuyé par** J.-F. LeBlanc, conseiller

**ATTENDU QUE** la Ville de Bathurst propose de modifier l'arrêté 2006-01 intitulé « Arrêté portant adoption du Plan municipal de la City of Bathurst » et l'arrêté 2008-01 intitulé « Arrêté de zonage de la City of Bathurst » en vue de permettre l'affectation et l'usage des terrains suivants comme suit :

Changer le zonage des terrains portant les numéros civiques allant de 1270 à 1296, promenade Daniel et 1330, boulevard Vanier et portant les NID 20027793, 20027785, 20027769, 20027744, 20349247 et 20348231. Aux fins du plan municipal, l'affectation du sol est changée de "Résidentiel" à "Aménagement Intégré". Aux fins de l'arrêté de zonage, le zonage est changé de Résidentielle de faible densité de type « 1 » - R2-1 à Zone à Développement intégré – ID Zone.

Le but de ce rezonage vise à permettre l'aménagement d'un complexe résidentiel comprenant plusieurs habitations à logement multiples en rangée.

#### **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE**

1. Soient rédigés à cet effet des arrêtés portant modification au Plan municipal et à l'Arrêté de zonage,
2. La Greffière, agissant au nom du Conseil, voit à ce que l'avis public prescrit dans l'article 111 de la *Loi sur l'urbanisme* soit affiché sur le site Web de la municipalité pour annoncer l'intention du Conseil municipal, le jour et le lieu d'examen des oppositions formulées à l'encontre des projets d'arrêtés, et
3. L'examen des oppositions formulées à l'encontre des projets d'arrêtés soit fixé au 5 mai 2025 à 18 h 30 dans la salle du conseil.

**MOTION ADOPTÉE**

## 9.2 Comité consultatif pour le développement économique

**Proposé par** M. Skerry, conseiller

**Appuyé par** R. Hondas, conseiller

**ATTENDU QUE** le développement économique est essentiel à la croissance et à la durabilité de la Ville de Bathurst ; et

**ATTENDU QU'**un comité consultatif spécialisé fournira des recommandations, des points de vue et une expertise pour promouvoir, soutenir et renforcer l'activité économique au sein de la ville ; et

**ATTENDU QUE** le cadre de références décrit le mandat, les objectifs, la structure de rapport et le cadre opérationnel du comité, en conformité avec les politiques et les règlements municipaux ;

**IL EST RÉSOLU QUE** les membres du conseil établissent par la présente le comité consultatif sur le développement économique afin de fournir une orientation stratégique sur les questions de développement économique et qu'ils acceptent officiellement le cadre de références du comité.

**MOTION ADOPTÉE**

## 9.3 Renouvellement des nominations à la Commission du Centre aquatique de Bathurst

**Proposé par** D. Knowles, conseiller

**Appuyé par** R. Hondas, conseiller

**QUE** Joanie Chalifour, Nina Harris, Catherine Eve Mallet, et Kevin Benoit soient nommés à la Commission du Centre aquatique de Bathurst pour un deuxième mandat se terminant au mois d'avril 2026.

**MOTION ADOPTÉE**

## 9.4 Entente - « East Coast Adventure Co. »

**Proposé par** D. Branch, conseiller

**Appuyé par** P. Anderson, conseillère

**QUE** les membres du conseil approuvent l'entente entre la Ville de Bathurst et « East Coast Adventure Co. » et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents connexes au nom de la Ville.

**MOTION ADOPTÉE**

## 9.5 Points discutés à huis-clos

### 9.5.1 Amendement de l'entente de contribution des fonds pour accélérer la construction de logements

**Proposé par** S. Legacy, conseiller

**Appuyé par** D. Knowles, conseiller

**QUE** les membres du conseil approuvent l'amendement de l'entente entre la Ville de Bathurst et la Société canadienne d'hypothèque et logement (SCHL) et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents connexes au nom de la Ville tel que

discuté à huis clos le 24 mars 2025 conformément à l'article 68 de la *Loi sur la gouvernance locale*.

**MOTION ADOPTÉE**

**9.5.2 Achat de terrain - 345 et 355, avenue King**

**Proposé par** D. Branch, conseiller

**Appuyé par** J.-F. LeBlanc, conseiller

**QUE** les membres du conseil approuvent l'achat des terrains situés au 345 et 355, avenue King, ayant les NIDs 20782926 et 20004560, de J.D. Irving, Limited, pour un montant de 75 000 \$, plus les taxes applicables; comme discuté à huis clos le 17 mars 2025 en vertu de l'article 68 de la *Loi sur la gouvernance locale* et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents connexes au nom de la Ville.

**MOTION ADOPTÉE**

**10. POINTS D'INFORMATION**

**10.1 Rapports de l'administration**

Aucun

**10.2 Rapports de comités**

Aucun

**10.3 Rapport de la mairesse**

En mars, la mairesse, le maire adjoint et le directeur général ont participé à l'événement des Journées de la représentation des intérêts de l'UMNB. L'événement a permis d'avoir des discussions avec divers ministres, et ils ont pu obtenir des rencontres individuelles avec les ministères de Transports et Habitation N.-B.

La mairesse, le maire adjoint ainsi que les conseillers LeBlanc et Hondas ont rencontré un groupe de parents afin de discuter de l'annonce de la fermeture de l'Académie Assomption. Bien que la ministre ait exprimé son appui à la décision de la commission scolaire de fermer l'école élémentaire francophone, des efforts sont toujours en cours pour la maintenir ouverte.

Le Bay Breakfast, organisé par Co-Action, notre conseil jeunesse de Bathurst, aura lieu le matin du 2 mai 2025. Vous aurez l'occasion de visiter différents restaurants de la région pour déguster un déjeuner au coût de 12 \$. Une partie des fonds sera remise à Co-Action afin de soutenir l'organisation d'activités inclusives pour les jeunes de notre communauté. Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page Facebook : Bay Breakfast - Déjeuner de la Baie.

Le 17 mars, il a été annoncé que les membres du chapitre Gloucester de l'IODE ont mis fin à leurs activités après 78 années de service. La Ville tient à leur exprimer sa profonde gratitude pour leur dévouement et leur engagement de longue date envers la région Chaleur.

**10.3.1 Proclamation - Jour de la Terre**

Le maire adjoint Willett fait la lecture de la proclamation du Jour de la terre le 22 avril 2025.

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Proposé par** R. Hondas, conseiller

**Appuyé par** M. Skerry, conseiller

**QUE** la séance ordinaire publique soit levée à 19 h 22.

**MOTION ADOPTÉE**

---

Michael Willett / MAIRE ADJOINT

---

Amy-Lynn Parker / GREFFIÈRE MUNICIPALE

## DEMANDE DE FINANCEMENT

Annexe A

### Fonds Général

<u>Numéro de l'Ordre Ministériel</u>	<u>Date de l'Ordre Ministériel</u>	<u>Date de la résolution du conseil autorisant la demande auprès du MCBB</u>	<u>Fonction</u>	<u>Montant en dollars</u>	<u>Durée pour chaque montant</u>
MO19-0083	nov-12-2019	sept-16-2019	Gouvernemental général	250 000	5
MO24-0015	fév-12-2024	déc-18-2023	Services de transport	165 000	10
MO24-0015	fév-12-2024	déc-18-2023	Services de transport	187 000	10
				<b>602 000</b>	

### Fonds d'utilités

<u>Numéro de l'Ordre Ministériel</u>	<u>Date de l'Ordre Ministériel</u>	<u>Date de la résolution du conseil autorisant la demande auprès du MCBB</u>	<u>Fonction</u>	<u>Montant en dollars</u>	<u>Durée pour chaque montant</u>
MO22-0006	jan-10-2022	nov-15-2021	Services d'hygiène environnementale (utilité)	150 000	10
MO22-0006	jan-10-2022	nov-22-2021	Services d'hygiène environnementale (utilité)	405 000	10
MO24-0015	fév-12-2024	déc-18-2023	Services d'hygiène environnementale (utilité)	60 000	7
MO24-0015	fév-12-2024	déc-18-2023	Services d'hygiène environnementale (utilité)	60 000	7
				<b>675 000</b>	

**DEMANDE TOTALE D'EMPRUNT** **1 277 000**